



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemagne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	26

Vote		
À l'Unanimité		
Pour : 26		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE

MONTARGIS

Le : 16/12/2025

Et

Publication du : 16/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemagne s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. LINARD Alain à M. SIMON Patrice, Mme LECONTE Catherine à Mme BELLOT Elisabeth, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey.

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absents : M. MAHÉ Bernard, Mme DESCHAMPS Véronique

A été nommé secrétaire : M. MICHELAT Jean-François

2025-093 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS MATÉRIELS POUR LE RÉSEAU RADIO POLICE MUNICIPALE ETABLIE AVEC LA COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING

En sa séance du 20 février 2013, le Conseil Municipal de Villemagne avait adopté les termes de la convention de mutualisation de moyens matériels avec la commune de Chalette-sur-Loing.

Cette convention, renouvelée le 22 mai 2019, permettait l'utilisation d'un relais radio installé sur la commune de Chalette-sur-Loing, avec une mise à disposition à la commune de Villemagne, tout en ayant un canal indépendant libre pour sa Police Municipale, ce qui permettait à Villemagne de ne pas avoir à réaliser elle-même un relais radio.

Cette fréquence était payée annuellement auprès de la société SRTC (Société de Radio et Télécommunication du Centre).

Cependant, des raisons techniques et organisationnelles conduisent à la nécessité de mettre fin à cet accord.

En effet, les ondes radios tels que la 4G, 5G ainsi que la présence de nouvelles infrastructures ont perturbé le fonctionnement de la fréquence dédiée pour la Police Municipale de Villemandeur.

Le test effectué par la société SRTC Radio Communication EIFFAGE Énergie, indique que le relais étant situé à 7 kilomètres de la commune, n'est plus adapté à l'utilisation de la fréquence de la police municipale. Enfin, aujourd'hui Villemandeur a la nécessité de communiquer entre ces 2 véhicules de police.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter de résilier la convention** de mutualisation de moyens matériels pour le réseau radio à la commune de Chalette-sur-Loing, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **D'autoriser le Maire à signer** toute pièce nécessaire à la bonne exécution de cette résiliation.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,
Jean-François MICHELAT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>